

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le 17 Décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAZIERT, régulièrement convoqué, s'est réuni, en raison des mesures sanitaires actuelles, au Foyer Communal, sous la présidence de Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire.

**Etaient présents:** CLERC Benjamin, DUFOUR Guy-Noël, DURAND Pierre-Jean, LAMBERT François, MEUNIER Xavier, PASINI Philippe, PEYVERGES - BERNARD Christine, SERRES Muriel et TRAVERT Valérie.

**Procuration :** CALVET Sébastien à DUFOUR Guy-Noël et GAIKOWSKI Yolande à DUFOUR Guy-Noël.

**Absent excusé :** NEANT.

**Secrétaire de Séance :** DURAND Pierre-Jean.

## **1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 Novembre 2020.**

Monsieur Guy-Noël Dufour, Maire de Blaziert, informe le Conseil municipal qu'un élément (le retrait et la remise en sécurité des panneaux abîmés) n'avait pas été pris en compte dans les devis finaux proposés pour la réfection des vitraux. Il convient donc de rajouter 1 300 € au devis de l'entreprise DAREES, 562 € à celui de l'entreprise BONNAFOUS. Cela ne remet pas en question le choix de l'entreprise BONNAFOUS, qui reste toujours la plus avantageuse.

Le total pour la première tranche des travaux s'élève donc à 12 040 € H.T. (11478 +562).

Cette modification étant approuvée par tous les conseillers, un correctif sera apporté au CR du 19 novembre pour prendre en compte cet élément supplémentaire.

**Le compte-rendu de la réunion du 19 novembre 2020 est donc approuvé à l'unanimité.** Il sera envoyé par mail aux habitants de la commune.

## **2. Délibération à prendre pour les travaux d'accessibilité et d'isolation de la Mairie.**

La Commission « Urbanisme Infrastructure et travaux » tenue le 8 décembre 2020 a retenu, après discussion, les entreprises suivantes :

- SOMMABERE pour les huisseries et le plancher,
- ROZIES pour la maçonnerie (ouverture d'une porte-fenêtre sur la rue)
- FERNANDEZ pour la peinture de la partie secrétariat et toilettes.

Monsieur François LAMBERT présente les devis retenus : 13 747,82 € T.T.C. pour l'Entreprise SOMMABERE, 2 050 € T.T.C. pour l'entreprise Rozès, et 5 491,60 € T.T.C. pour l'Entreprise FERNANDEZ, soit un total de 21 289,42 € T.T.C (18 498,88 € H.T.)

Monsieur Guy-Noël DUFOUR, rend compte de la réunion du 9 décembre avec la Sous-Préfète de Condom, concernant l'obtention d'aides au financement des travaux. Pour atteindre le taux maximum de subvention (50% DETR, 20% région, 10% département), qui ramènerait l'autofinancement de la commune au minimum légal de 20% (soit 3699,78 €), il conviendra cependant de remplacer les deux radiateurs électriques installés au rez-de-chaussée de la Mairie, qui ne sont plus aux normes. Une réunion de la commission travaux sera donc organisée en janvier pour examiner les devis correspondants à ces travaux qui n'avaient pas été pris en compte.

**La délibération définitive sera mise à l'ordre du jour du prochain CM.**

**3. Délibération à prendre concernant l'acquisition d'une sono portable.**

Monsieur Guy-Noël Dufour, Maire de Blaziert, propose l'achat d'une sono portable, qui serait utile notamment lors des cérémonies organisées conjointement par Blaziert, Roquepine et Caussens, comme par exemple la commémoration du 11 novembre, mais qui pourrait servir ponctuellement pour des événements festifs. Caussens disposant déjà de son propre matériel, et pouvant difficilement le mettre à disposition, l'achat serait co-financé par Blaziert et Roquepine, pour un montant total de 200 € par commune. Une convention sera établie, pour définir les modalités pratiques de l'opération (lieu de stockage de l'appareil, utilisation par les co-propriétaires, etc...)

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité.**

**4. Création d'une fresque fleurie avec les enfants de l'Ecole.**

Monsieur. Guy-Noël Dufour, Maire de Blaziert, présente au Conseil Municipal le projet pédagogique initié avec l'institutrice Mme DEMAISON, pour habiller la façade de la mairie côté cour de l'école. Il s'agirait de la création par les enfants d'une fresque fleurie, avec la collaboration bénévole d'un artiste plasticien, Matthieu DUFOUR, qui, après avoir reçu et interprété les projets individuels transmis par Mme DEMAISON, se déplacerait à Blaziert à la fin du printemps pour aider à la réalisation collective du projet.

Certains conseillers, tout en approuvant l'idée, regrettent qu'on n'ait pas plutôt choisi de réaliser la fresque sur le pignon du Foyer, pour qu'elle soit visible de la rue. Monsieur Guy-Noël Dufour fait valoir que ce mur pignon ne peut pas être peint directement car recouvert d'un crépi très grossier et que l'emplacement choisi offre l'avantage de la réversibilité : le nettoyage et le rafraîchissement de la façade support par une équipe de bénévoles à la fin de l'été ne sont qu'un « cache-misère », puisque le crépi est très abîmé, et qu'il faudra bien, le moment venu, envisager un ravalement complet de la façade. De plus, il fait remarquer qu'en-dehors du temps scolaire, la cour de l'école est parfaitement accessible au public.

Le coût de l'opération pour la commune sera très limité : achat de peinture et de pinceaux.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité.**

**5. Participation à un concert de « Tournez Villages »**

Monsieur Guy-Noël Dufour, Maire de Blaziert, propose la participation de la commune à un concert de « Tournez villages ».

Il s'agit d'un trio piloté par Guillaume Lopez, accompagné d'une basse et d'un accordéon dans le cadre de l'ADDA 32, pour animer les communes rurales (bals et concerts). Chaque concert est facturé 1 000 €, avec une subvention de la Région qui ramène la participation de la commune à 500 €.

Cette activité pourrait par exemple être organisée autour de la Fête de la Musique, dans une période qui pourrait correspondre à l'inauguration de la fresque fleurie. Pour faciliter le financement, il serait envisageable d'ouvrir une ligne de trésorerie au niveau de la Mairie (buvette, perception d'un droit d'entrée..)

Des conseillers s'étonnent du cachet demandé, qui leur semble très élevé. On soulève également le problème des droits à régler à la SACEM, qui seront à la charge de la commune.

**Décision est prise de discuter spécifiquement la question lors de la prochaine réunion du comité « Animation et fêtes » courant janvier.**

Concernant les associations, Monsieur Guy-Noël DUFOUR, affirme la nécessité pour la commune de disposer d'une structure opérationnelle, indispensable à la mise en œuvre des projets qui doivent s'engager dans les mois à venir. Pour cela, il faudrait savoir ce que deviennent deux des trois associations existantes, la MJC et « Les amis de Blaziert », qui fonctionnent au ralenti depuis plusieurs années.

Après discussion avec les membres du Conseil, il est décidé que Monsieur Guy-Noël DUFOUR prendra contact avec la présidente actuelle de ces deux associations, pour lui proposer une rencontre (individuelle ou avec la commission « Animation et fêtes ») afin d'en discuter.

**6. Tour de table de conseillers / questions diverses.**

- **Information sur l'installation de l'antenne-relais sur le château d'eau de Piémont**

Monsieur François LAMBERT, 1<sup>er</sup> Adjoint rend compte de sa rencontre du 16 décembre avec le bureau d'études de SFR, le SIAEP et Veolia concernant les aménagements liés à l'installation de l'antenne : le périmètre du château d'eau sera grillagé, avec un espace réservé pour le positionnement d'une nacelle destinée à l'entretien par l'extérieur des installations, et une zone adjacente réservée à SFR sera créée pour abriter les éléments actifs reliés aux antennes. Monsieur François LAMBERT souligne la nécessité de mettre la pression sur ENEDIS pour que la connexion au réseau soit effective pour juillet 2021 au plus tard, SFR ayant une contrainte de mise en service à cette date. L'ensemble du projet doit être bouclé courant janvier, et un DIM (dossier information mairie) avec tous les plans fourni à la commune.

Monsieur François LAMBERT signale enfin l'intérêt de faire procéder chez certains foyers à des mesures de niveau d'émission, AVANT et APRES la pose de l'antenne, afin de pouvoir

procéder à d'éventuels ajustements. Un courrier sera adressé à cet effet par la Mairie aux habitants, pour solliciter leur accord.

- **Information sur le réseau haute tension SDEG**

Monsieur Guy-Noël Dufour, Maire de Blaziert, expose au Conseil Municipal les détails de la première tranche des travaux d'enfouissement de la ligne haute tension à l'entrée du village : enfouissement de la ligne aérienne, suppression des poteaux portant le coupe-circuit et le transformateur aérien, et création d'un bloc contenant ces deux éléments, à un emplacement pas encore déterminé.

Des conseillers soulignent le manque d'esthétique du bloc à créer. Monsieur Guy-Noël DUFOUR explique qu'il doit, pour éviter les micro-coupures sur le réseau, être positionné le plus près possible du village, mais qu'il faudra envisager un aménagement paysager pour le dissimuler. Il souligne enfin que ces travaux sont entièrement pris en charge par le SDEG (Syndicat d'Electrification du Gers).

- **Information sur les économies d'énergie concernant l'éclairage public**

Monsieur François LAMBERT, 1<sup>er</sup> Adjoint, évoque la possibilité de réduire la consommation liée à l'éclairage public en le coupant à partir d'une certaine heure, ou en installant des cellules (éclairage en marchant). Ce type d'aménagement peut être subventionné. Il serait utile de faire effectuer un état des lieux par un professionnel, qui pourrait évaluer l'économie potentiellement réalisable. Monsieur Guy-Noël DUFOUR propose de discuter de la question lors de la prochaine commission Travaux.

- **Remplacement de l'ordinateur du secrétariat de Mairie**

L'ordinateur actuel étant à changer rapidement, Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, propose au Conseil Municipal un devis fourni par la société INNOVEA de Fleurance, pour un total de 995,07 € H.T. (1 194,08 € T.T.C.).

Ce devis comprend la fourniture d'un nouvel ordinateur, d'une station d'accueil et d'une sauvegarde externe, leur mise en place, et le transfert des données.

Des conseillers soulignent l'importance de disposer d'un microprocesseur suffisamment puissant, et l'intérêt de disposer d'un stockage des données dans le Cloud. Une demande va être faite au prestataire pour voir le coût d'une RAM plus importante.

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité.**

- **Information sur des dispositifs proposés par le CIAS de la Ténarèze**

Monsieur Pierre-Jean DURAND, Représentant de la Commune au CIAS, informe le Conseil Municipal de deux dispositions existantes qui pourraient éventuellement intéresser des habitants de Blaziert :

a) **le service de transport à la demande** : actuellement déployé sur 3 communes de la communauté de communes, il offre la possibilité, sur simple appel téléphonique, d'être conduit puis ramené à son domicile pour se rendre à Condom, le mercredi matin (2 € le trajet). En cas d'intérêt pour ce dispositif, la commune pourrait alors le rejoindre.

b) **L'accueil de jour itinérant pour personnes âgées dépendantes** : ce dispositif permet une fois par quinzaine, l'accueil de 9 personnes âgées dépendantes dans différentes communes de la communauté, pour une après-midi (les participants sont pris puis ramenés à leur domicile par un service de minibus). Intéressant dans la mesure où il permet de soulager un peu les aidants, ce dispositif n'est pour l'instant déployé que dans 3 communes, mais le CIAS souhaite l'étendre à d'autres. Blaziert, qui dispose d'un foyer communal accessible aux PMR et équipé de sanitaires, pourrait éventuellement se porter candidat.

- **Vœu de soutien à l'installation d'un IRM à l'hôpital de Condom**

Madame Giselle BIEMOURET, Députée du Gers, est intervenue à l'Assemblée nationale pour demander l'installation d'un IRM à Condom. Pour donner plus de poids à cette demande, la Communauté de Communes de la Ténarèze a émis un vœu de soutien, auquel il est important que se joignent les différentes communes qui la composent.

**Le Conseil Municipal donne son accord pour que Blaziert s'associe à ce vœu.**

- **Aménagement du terrain de Basket**

Monsieur François LAMBERT, 1<sup>er</sup> Adjoint, rend compte de son entretien avec Monsieur Nicolas LACROIX, de la Communauté de Communes de la Ténarèze, concernant la rénovation et l'aménagement du terrain existant. Un type de revêtement adapté a été proposé. Les travaux, dont le montant avoisinerait les 10 000 €, peuvent faire l'objet de subventions.

Il est également nécessaire de faire vérifier l'état des panneaux de basket, pour des raisons de sécurité.

Des conseillers suggèrent qu'on rende le terrain plus polyvalent par la réalisation de différents marquages au sol, par l'installation de cages de hand-ball, d'agès ou de jeux. Ces aménagements seront discutés lors d'une prochaine commission travaux.

- **Signalétique dans le village.**

Un conseiller s'étonne de l'installation d'un panneau de STOP au bout de la voie qui permet de contourner le village par le bas. Monsieur Guy-Noël DUFOUR répond en invoquant des raisons de sécurité.

On évoque à ce propos l'intérêt qu'il y aurait à en installer également un à l'intersection du bas du cimetière.

Un autre conseiller évoque des problèmes récurrents avec certaines personnes qui ne respectent pas la recommandation de ne pas circuler en voiture dans village : des enfants sont déposés juste devant l'école, on circule en sens interdit, on stationne dans la rue moteur allumé, causant des nuisances aux riverains. Après de vifs échanges entre partisans d'une liberté totale et partisans d'une régulation plus contraignante, le Conseil propose qu'on rappelle aux parents d'élèves, par l'intermédiaire d'une note préparée par la mairie, qu'il est préférable de déposer les enfants au pied de l'escalier, une aire de dépose ayant été aménagée à cet effet. On réinstallera également le panneau indiquant que Blaziert se visite à pied.

- **Mot final du Maire**

Monsieur Guy-Noël DUFOUR, avant de lever la dernière séance de l'année 2020, tient à remercier tous les conseillers municipaux d'avoir accepté cette responsabilité, et les félicite pour leur engagement. Il les rencontrera individuellement dans les semaines à venir, pour faire le bilan avec chacun d'eux de ces premiers mois de mandature, et envisager, si besoin est, les adaptations nécessaires.

La séance est levée à 22 heures.

The image shows a handwritten signature, "ufon", written in black ink over a circular official stamp. The stamp is from the "MAIRIE DE BLAZERET" in the "Gers" department. The signature is written in a cursive style, with the first part of the name being "ufon".